



Réunion de section du 22 octobre 2009

La section locale de l'UNSA-ICNA s'est réunie le 22 octobre 2009, en présence de son Bureau National.

- La section a débattu sur la notion de postes à profils utilisés de manière surprenante par le service exploitation. La section souhaite que les nominations sur les postes de détachés se fassent dans la transparence, et dans le respect « des règles » du dialogue social. La section souligne que l'administration doit fournir la formation nécessaire aux postulants et que pour des cas isolés et bien précis, celle-ci peut utiliser la « mise à disposition » si besoin est.

La section tient à rappeler que pour les postes de détachés, les notions arbitraires de « profil » ou de « motivation » ne sont pas LES critères de sélection. L'UNSA-ICNA est prêt à travailler pour trouver une formule répondant aux attentes des ICNA et aux besoins du service.

- La section a ensuite procédé à l'élection d'un nouveau Bureau de Section et des représentants à la Commission Exécutive (instance de surveillance du Bureau National)- cf site <http://www.icna.fr>

1. Pour le Bureau de Section :

Hubscher P. / Huron N. / Loubere J. / Mazelle X. / Michel S. / Mottet E. / Naudet O. / Sidran P.

2. Pour la COM EX :

Mangin Y. / Michel S. / Sidran P.

- Enfin, la section a pris connaissance des enjeux du prochain protocole 2010-2011.
 - Elle se félicite que l'action conjointe des syndicats ait permis le report « sine die » de l'étude de l'EPA. Elle restera vigilante sur ce point.
 - La section a constaté la volonté de l'administration de réduire les effectifs et dénonce ce dogmatisme, issu de la RGPP, préjudiciable à terme à la qualité du service rendu et aux ICNA.
 - La section déplore la gestion des comptes de la DGAC.
 - Elle s'étonne du flou qui règne autour du sujet de la retraite pour les corps actifs.
 - La section a apprécié la défense de notre modèle par le DG lors de ses diverses interventions. Elle aspire néanmoins à ce que ce ne soit pas que des mots.

La section est attachée au fonctionnement du corps des ICNA, notamment en ce qui concerne l'équilibre fonction de contrôle, d'expertise et d'encadrement. Elle sera particulièrement attentive à ce que le protocole n'y porte pas atteinte.